Région Bretagne

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : https://odr.supagro.inra.fr

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Bretagne. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire 1

Programme Bretagne ..... 2 - 6

Enjeux, problématiques & atouts *2*

Focus sur les enjeux de la région Bretagne *3*

Croisement entre les DP, les mesures et les besoins *4*

Mesures et financement ..... *5 - 6*

- **A.B :** Agriculture Biologique
- **A.F.O.M :** Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- **C.A :** Chiffres d'Affaires
- **D.P :** Domaine Prioritaire
- **I.A.A :** Industrie Agro-Alimentaires
- **L.E.A.D.E.R :** Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- **P.A.C :** Politique Agricole Commune
- **P.D.R :** Programme de Développement Rural
- **R.D.R :** Règlement de Développement Rural
- **S.A.G.E :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **S.A.U :** Surface Agricole Utile
- **S.I.Q.O :** Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
- **V.A.B :** Valeur Ajoutée Brute

Synthèse du diagnostic territorial

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Bretagne

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	3 249 815 (hab)	*2012*
Population des zones intermédiaires	1 004 192 (hab)	*2012*
Population des zones rurales	2 245 622 (hab)	*2012*
Exploitations agricoles	34 450 (exploitations)	*2010*
Exploitations ayant une production sous SIQO	4,1%	*2010*
Surface Agricole Utile- Totale	1 639 840 (ha) *soit 60,3% de la superficie*	*2010*
Surface en AB (certifiée)	32 670 (ha) *soit 2% de la SAU*	*2010*
Terres irriguées	14 000 (ha) *soit 0,9% de la SAU*	*2010*
Forêts et autres terres boisées	407 000 (ha) *soit 14,9% de la superficie*	*2010*
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	91,2%	*2010*
dont herbages, fourrages	*58 %*	*2011*
dont céréales	*35 %*	*2011*
dont légumes	*3 %*	*2011*
Prairies permanentes et pâturage	8,5%	*2010*
Cultures permanentes	0,3%	*2010*
Total des dépenses publiques	**1 629 471 628 (euros courants)**	

Enjeux

La Bretagne est caractérisée par une population en croissance : entre 1999 et 2009, sa population a augmenté de 270 789 habitants (soit 9.3% de plus contre 6,9% pour la moyenne nationale). D'une manière générale, la région est fortement densifiée (109 habitants/km² pour les zones rurales contre 57 habitants/km² pour la moyenne française) et le chômage est faible (seulement 8,4% en 2010 contre 10,2% à l'échelle nationale).

Sa S.A.U occupe 60% du territoire breton, soit dix points de plus que la moyenne nationale. La Bretagne est ainsi la première région productrice française notamment en matière de légumes frais (80% de la production de chou-fleur) et production animal (58% du cheptel porcin, 25% de la production de veaux).
Les IAA représentent environ un tiers des emplois industriels bretons (68 000 emplois environ) soit 6,51% des emplois totaux régionaux (contre 2,44% en France).

Problématiques

La Bretagne compte 34 450 exploitations mais subit, entre 2000 et 2010, une baisse de 32% de ses effectifs (contre 26% à l'échelle métropolitaine). Dans le même temps, sa S.A.U moyenne par exploitation augmente (40% de plus depuis les années 2000). Cependant avec un C.A annuel moyen de 9,1 milliard d'euros (soit 12% du C.A national), la Bretagne se situe seulement à la dixième position des régions françaises en termes de revenu agricole (2008) ou de résultat net par actif non salarié (2009). Cette région n'équivaut alors qu'à 8% de la V.A.B nationale et 5% du résultat national.
La reconquête de la qualité de l'eau est devenue une priorité pour la région Bretagne, comme en témoigne les nombreux outils de gestion : un contrat de projet Etat-Région, le S.A.G.E et les 55 contrats de bassins versants (soit une couverture de 70% du territoire). Cependant, cette situation reste contrastée sur l'ensemble du territoire et un espace est particulièrement mis en avant par le diagnostic de la région Bretagne : le bassin de la Vilaine. La région est classée en zone vulnérable nitrates depuis 1994 ainsi qu'en zone sensible à l'eutrophisation depuis 2006.
Par ailleurs, le phénomène de prolifération des algues vertes (55 000 tonnes en moyenne dans les principaux estuaires) est un phénomène connu et médiatisé.

Atouts : En Bretagne, la géologie et l'effet de péninsule offre une diversité de paysages, sources de nombreuses aménités écologiques et environnementales. 246 espèces remarquables, faune et flore confondue, sont recensées sur ce territoire.

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Bretagne est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Bretagne

N°	Enjeux
	Agriculture - Forêt
1	Favoriser la création, la transmission, la reprise des exploitations agricoles et consolider l'installation
2	Faciliter l'accès au foncier
3	Moderniser le parc bâtiment d'élevage et les outils de production de la filière végétale
4	Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
5	Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole et forestière
6	Promouvoir une gestion durable de l'écosystème forestier
7	Valoriser l'utilisation des bois locaux et pérenniser la filière forestière
8	Conforter les systèmes de production en agriculture biologique
9	Améliorer les pratiques et systèmes respectueux de l'environnement et de la qualité de l'eau
10	Préserver la biodiversité génétique en agriculture
11	Développer la connaissance, la diffusion sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants
12	Gérer les risques
13	Promouvoir une gestion de la biodiversité par l'agriculture
	Agriculture – Forêt – IAA
14	Accompagner les filières de production agricoles et agroalimentaires vers plus de sobriété énergétique
15	Renforcer la compétitivité des IAA et la valorisation des produits agricoles par les IAA
16	Renforcer l'automatisation des process de production dans les IAA
17	Soutenir les filières de production de qualité
	Développement des territoires ruraux
18	Accompagner les actions d'aménag1ement rural, d'optimisation de l'usage et de conservation d'un maillage bocager
19	Développer et renforcer les outils de gouvernance et d'innovation des territoires
20	Lutter contre l'exclusion et la pauvreté en milieu rural
21	Encourager les dynamiques collectives dans les territoires
22	Développer l'accessibilité du Très Haut Débit dans les territoires ruraux
23	Promouvoir l'égalité territoriale
	Plusieurs volets
24	Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Bretagne

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																	
		INNOVATION			*COMPETITIVITE*			*GESTION*		*RESTAURATION ET PRESERVATION*			*CHANGEMENT ENERGETIQUE*					*DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information			B 01	B 01 B 03	B 01 B 03								B 03		B 03				
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 15	B 15					B 15						B 15						
4	**Investissements physiques**	**B 15**	**B 15 B 07**	**B 01**	**B 03 B 14 B 04 B 24 B 01**	**B 03 B 14 B 01**		**B 24 B 08 B 15 B 16**		**B 08 B 09 B 10 B 18 B 13 B 06**	**B 08 B 09 B 10 B 18**	**B 04 B 08 B 09 B 18**		**B 03 B 14 B 15 B 16**	**B 14 B 05 B 06 B 07**	**B 03 B 05**	**B 13 B 06**	**B 24 B 21**		
6	**Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises**			**B 01**	**B 01 B 03 B 14 B 24**	**B 01 B 03 B 14**		**B 24**		**B 09**	**B 09**	**B 09**		**B 03 B 14**	**B 14**	**B 03**		**B 24 B 23**	**B 23**	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 19	B 19							B 11 B 14 B 15 B 16 B 22	B 14 B 15 B 16	B 14			B 11		B 11 B 22		B 17	B 17
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts		B 07							B 11					B 11 B 12		B 11	B 12		
10	**Mesures agroenvironnementales et climatiques**	**B 11**	**B 11**	**B 11**				**B 08**		**B 08 B 09 B 10 B 13**	**B 08 B 09 B 10**	**B 08 B 09**			**B 19**	**B 19**	**B 19 B 22**			
11	Agriculture biologique							B 17 B 08		B 08 B 09 B 10	B 08 B 09 B 10	B 08 B 09								
13	Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)							B 08												
14	Bien-être des animaux									B 09 B 10	B 09	B 09								
16	Coopération				B 04 B 03 B 02	B 03 B 02						B 14		B 03 B 02		B 03 B 02				
19	**Soutien au développement local L.E.A.DE.R**	**MESURE SOUSCRITE MAIS ASSOCIEE A AUCUN DES BESOINS EN PARTICULIER DANS LE PDR BRETAGNE**																		

Les principales mesures en comprenant le financement de la mesure 13, sont les suivantes :

M04 *Investissements physiques* **(38%)**
M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises **(17%)**
M10 *Mesures agroenvironnementales et climatiques* **(17%)**
M19 *Soutien au développement local L.E.A.DE.R* **(10%)**

Ces mesures à elles seules constituent près de **80% du financement total de la région.**

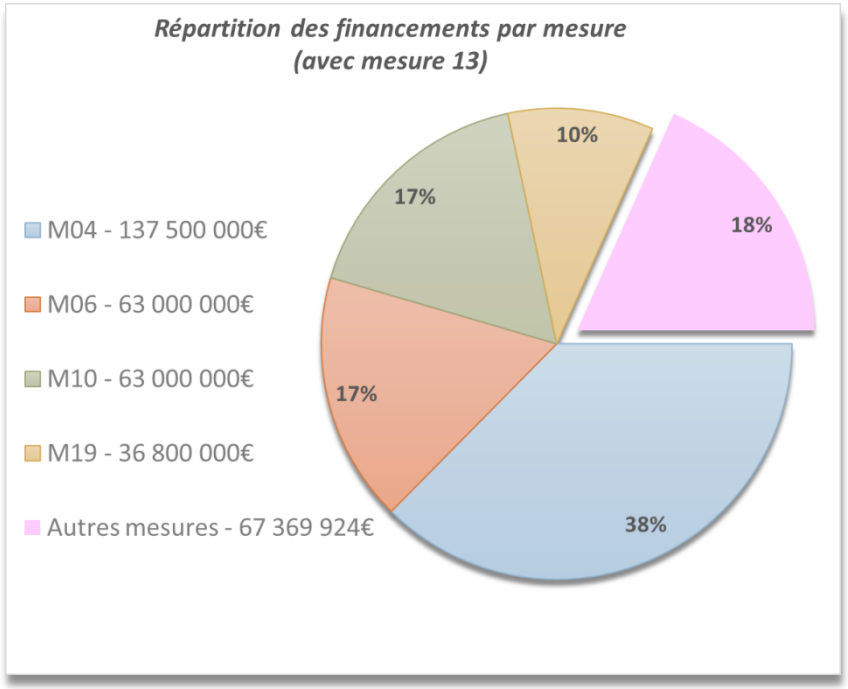

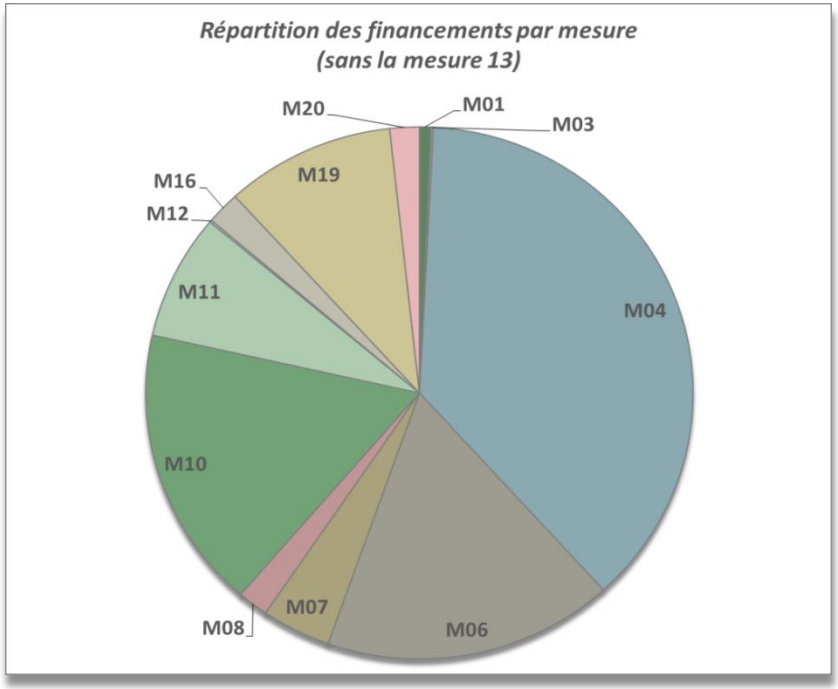

Les autres mesures présentes dans le PDR Bretagne sont : *M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M13 paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N), M16 Coopération, M20 Assistance technique.*

Mesure 04 : *Investissements physiques*

Le diagnostic de la région Bretagne a permis de faire valoir l'importance des IAA sur le territoire breton (un tiers des emplois industriels). C'est pourquoi, la **mesure 04** est mobilisée notamment pour renforcer la compétitivité du secteur agricole breton. Ainsi, cette mesure permet d'appuyer les exploitations (B 03) et les entreprises liées à ces mêmes IAA (B 14) à se moderniser et à innover. Cette innovation provient notamment des économies d'énergies (B 05) et d'une nécessaire réponse à l'objectif de restauration du territoire (B 13, B 06) conséquence d'un besoin de reconquête de la qualité de l'eau mis en évidence par l'analyse A.F.O.M.

Mesure 06 : *Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises*

Comme l'a démontré l'analyse A.F.O.M, le territoire breton n'a pas été épargné par la diminution des effectifs et des exploitations agricoles (baisse de 32% de ses effectifs entre 2000 et 2010). Ainsi, la **mesure 06** a été contractualisée afin, d'une part, de permettre la création, la transmission et la reprise des exploitations agricoles (B 01) ; tout en permettant une modernisation (B 03) et ainsi espérer un développement économique et un engouement pour ces mêmes exploitations. D'autre part, ce dernier est également encouragé par la diversification des filières (B 24) liés notamment aux circuits courts. Le développement des exploitations et des entreprises ne doit pas se faire au détriment de la restauration et de la préservation du territoire (B 09, B 14), en complémentarité avec la mesure 04.

Mesure 10 : *Mesures agroenvironnementales et climatiques*

Les nombreux outils de gestion du territoire ont été mis en exergue dans le diagnostic A.F.O.M de la région Bretagne. Ces outils sont notamment liés à la reconquête de la qualité de l'eau. C'est pourquoi, la **mesure 10** s'attache à appuyer ses outils de gouvernance pour l'innovation (B 19), la connaissance et le développement de systèmes écologiquement performants (B 11). A ce titre, l'eau (B 09) et la restauration de la biodiversité (B 10) sont particulièrement ciblés par cette mesure notamment à cause des problèmes de qualités de l'eau et des algues vertes présentés lors de l'analyse A.F.O.M.

Mesure 19 : *Soutien au développement local L.E.A.D.E.R*

Le diagnostic A.F.O.M a permis de démontrer l'importance du poids de la gouvernance territoriale sur le territoire breton. Ainsi, à travers la **mesure 19**, les Pays se placent au cœur de l'animation des démarches territoriales, notamment grâce à la concentration des moyens relatifs au développement rural sur cette mesure (hors secteurs agricoles, I.AA. et forestiers). Par la diversité des projets soutenus par L.E.A.D.E.R, cette mesure contribuera à la diversification des activités agricoles (DP 6A), à apporter une valeur ajoutée aux zones rurales (DP 1A) et au développement de ces mêmes zones (DP 6B).

Autres mesures souscrites

Parmi les autres mesures mobilisées par la région, l'une des plus marquantes est la **mesure 11**. En effet, les modes de productions plus respectueux de l'environnement (notamment mis en évidence par le problème des algues vertes lors du diagnostic) sont encouragés par la stratégie de la région. Ainsi, le projet « *ambition Bio 2017* » a pour objectif de doubler la surface en AB entre 2012 et 2017.